



Commission Régionale Futsal

SAISON 2018/2019

PROCÈS-VERBAL N°37

Réunion téléphonique du mercredi 17 avril 2019

Toutes les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes de la L.P.I.F.F., dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de leur notification (ce délai étant de 2 jours francs pour les Coupes Nationales et de 3 jours pour les Coupes Régionales), dans les conditions de forme prévues à l'article 31 du Règlement Sportif Général de la L.P.I.F.F..

CHAMPIONNAT

Régional 2

Poule B

20528831 AVICENNE ASC 1 / COURBEVOIE FUTSAL 1 du 20/04/2019

La Commission,

Pris connaissance des courriels d'AVICENNE ASC 1 avec l'attestation d'indisponibilité du gymnase et de COURBEVOIE FUTSAL,

Considérant qu'il s'agit de l'avant dernière journée de championnat,

Considérant que la 1^{ère} date disponible au calendrier général Futsal 2018/2019 pour le report des matchs est le samedi 27/04/2019,

Par ces motifs,

Reporte le match au samedi 27/04/2019 à 20h00 (gymnase habituel).

Transmet une copie de la présente décision à la Mairie de PONTOISE.